



**Robert Dutriscac** sur la Politique d'affirmation du Québec *Page B 8*

**Le Devoir de philo** S'affranchir de la beauté préfabriquée *Page B 7*

**Les 20 ans de la crise du verglas** Autopsie d'un cauchemar de glace *Pages B 4 et B 5*

# PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JANVIER 2018



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Chantale Verreault est la représentation extrême d'un problème touchant des milliers de personnes. « Je fais ma vaisselle en trois coups. Je ne suis plus capable de faire mon ménage », dit-elle.

## Les grands oubliés de la douleur

Des patients doivent attendre des années avant de recevoir le traitement approprié pour la douleur chronique

Au Québec, une personne sur cinq souffre de douleur chronique, un mal invisible qui se vit souvent dans la solitude et face auquel le système de santé est désarmé à bien des égards.

ISABELLE PORTER  
à Québec

**C**hantale Verreault, 46 ans, a « mal tout le temps ». Les douleurs dans son cou ont commencé à contaminer son quotidien il y a dix ans. Elle travaillait alors pour un distributeur de légumes à peler des patates sur une chaîne de montage. Toujours le même mouvement, la tête inclinée vers le bas. « Je finissais ma journée en brailant. Il n'y avait rien qui me soulageait. »

Son médecin de famille lui a prescrit des anti-inflammatoires, puis recommandé de faire certains exercices... « Au début, j'avais mal après une heure de travail. Mais à la fin, après 10 minutes, j'en avais pour le reste de la journée à avoir mal. »

Elle aurait bien voulu un emploi où l'on n'a pas à rester debout, mais sans diplôme de 5<sup>e</sup> secondaire, les choix étaient limités. Des problèmes dans sa vie personnelle ont empiré les choses. Au point où elle a commencé à se procurer de la morphine et du Dilaudid sur le marché noir. Et à voir sa vie complètement déraiser.

Il y a deux ans, une intervenante l'a convaincue de participer à un programme de désintoxication. Après deux ans et demi d'efforts, Chantale s'en tient maintenant aux capsules de morphine à effet prolongé.

Elle ne travaille plus depuis longtemps, mais la douleur l'accapare toujours. « Je fais ma vaisselle en trois coups. Je ne suis plus capable de faire mon ménage », résume-t-elle des sanglots dans la voix.

### Une personne sur cinq

Chantale est la représentation extrême d'un problème touchant des milliers de personnes au Québec. « C'est un gros problème », explique le D<sup>r</sup> Jean-Pierre Dropinski, médecin au

« Au début, j'avais mal après une heure de travail. Mais à la fin, après 10 minutes, j'en avais pour le reste de la journée à avoir mal. »

Chantale Verreault, qui souffre de douleur chronique

Centre interdisciplinaire de gestion de la douleur à l'Hôtel-Dieu de Lévis. « Il y a une partie considérable de la population qui n'a pas accès à un minimum d'écoute et de services. »

Au Québec, on estime que 20% des gens souffrent d'une douleur chronique aiguë. Il n'y a pas de statistiques précises sur le sujet, mais si on se fie aux listes d'attente des centres antidouleur, on peut facilement parler de milliers de malades touchés. « Les médecins de famille vont soulager une grosse partie de ces problèmes-là. Mais dans bien des cas, ils sont à court de solutions », poursuit M. Dropinski.

On estime que la douleur devient chronique quand elle persiste plus de trois mois. Après cela, les risques de dépression et de détresse psychologique augmentent. La fréquence des pensées suicidaires chez les personnes en douleur chronique est d'ailleurs trois fois plus élevée que dans le reste de la population.

Certains composent avec des maux de dos sévères et constants, d'autres avec de l'arthrite avancée. Plusieurs subissent les conséquences d'un accident de travail ou encore souffrent de fibromyalgie.

### Les centres antidouleur débordés

La meilleure façon de traiter ces personnes



KATARZYNA BIALASIEWICZ GETTY

On estime que la douleur devient chronique quand elle persiste plus de trois mois.

doit vraiment être « multidisciplinaire », affirme Manon Choinière, chercheuse spécialisée dans le traitement de la douleur à l'Université de Montréal. « Ça prend un médecin, un psychologue, un physiothérapeute et un pharmacien qui sont impliqués dans la gestion de ce type de problème », dit-elle.

Une approche mise en pratique dans la trentaine de centres antidouleur qui ont poussé au Québec depuis quelques années. Mais n'y entre pas qui veut. « Un patient va s'estimer chanceux d'avoir rendez-vous après un an », résume Céline Charbonneau, de l'Association québécoise de la douleur chronique. Chantale, par exemple, est sur la liste d'attente depuis plus de deux ans.

Ce qui donne lieu à des parcours particulièrement chaotiques dans le système de santé. Des patients ont consulté jusqu'à 23 professionnels de la santé quand ils frappent à la porte de la Clinique de la douleur, selon une étude publiée dans la revue *Pain Research and Management*.

« Les gens qui entrent à la clinique arrivent de très loin », note à cet égard le D<sup>r</sup> Dropinski. À défaut de traiter ces personnes plus tôt, ils congestionnent tout simplement le sys-

tème ailleurs, dit-il.

### Une médecine à deux vitesses

À défaut d'accéder aux cliniques de la douleur, les médecins de famille peuvent théoriquement tenter des choses et diriger eux-mêmes leurs patients vers des psychologues ou des physiothérapeutes.

Encore faut-il que les patients puissent se les payer. En physiothérapie, par exemple, plus de 18 000 personnes sont en attente d'un rendez-vous dans le réseau public, selon une étude récente. Les médecins de famille ont peu de marge de manœuvre, déplore Sylvain Dion, un omnipraticien qui pratique sur la Rive-Sud de Québec. « Quand on a un patient que l'on veut diriger vers la physiothérapie, la première question qu'on lui pose, c'est : avez-vous des assurances? »

Pour les accidentés de la route ou du travail, l'accès est plus facile. Même chose pour les personnes en suivi postopératoire. Mais dès qu'on échappe à ces deux catégories, c'est la croix et la bannière.

« On a vraiment une médecine à deux vitesses », déplore le D<sup>r</sup> Dion.

Le Devoir

**Dossier** • **Vivre avec une douleur chronique. La passagère dans le bus de Muriel**: Les groupes d'entraide se multiplient au Québec. **Constats et solutions**: Les médecins ont des ressources pour parfaire leurs connaissances, mais certaines demeurent méconnues. *Pages B 2 et B 3*

# VIVRE AVEC UNE



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Après s'en être sortie, Muriel Marois redonne aujourd'hui en animant un groupe d'entraide pour les personnes qui souffrent de douleur chronique à Québec.

## La passagère dans le bus de Muriel

Les groupes d'entraide en douleur chronique se multiplient dans la province

TEXTES: ISABELLE PORTER  
à Québec

**Le nombre de groupes d'entraide sur la douleur a doublé au Québec en deux ans. *Le Devoir* a assisté à l'une de leurs rencontres.**

**H**abitée à offrir son aide aux malades, Muriel Marois a vu sa vie bouleversée en 2007 quand la douleur chronique a fait irruption dans sa vie. Après s'en être sortie, elle redonne aujourd'hui de nouveau en animant un groupe d'entraide pour ceux qui souffrent.

La rencontre du groupe a lieu dans un petit auditorium de l'Enfant-Jésus à Québec. Une vingtaine de personnes se sont déplacées. «C'est peu, dit Muriel à notre arrivée. C'est à cause du mauvais temps.»

On compte 17 groupes d'entraide de ce genre au Québec. En l'espace de deux ans, leur nombre a doublé.

Âgée de 71 ans, Muriel en fait dix de moins. Assise à l'avant du groupe, elle écoute les interventions aux côtés d'une jeune femme qui souffre de fibromyalgie. «N'oubliez pas la ligne de soutien. Vous pouvez appeler en tout temps si vous êtes en détresse.»

Dans une rangée à l'arrière, un homme dans la soixantaine exprime toute sa frustration. «On ne sait même pas où est rendu notre dossier pour entrer à la Clinique de la douleur. Ça fait quatre ans que j'attends.»

La plupart ne s'épandent pas sur la nature de leur maladie, mais plutôt sur l'état dans lequel elle les

plonge. Ils parlent de leurs «deuils», de leur «colère». On a un peu l'impression d'être dans une réunion des alcooliques anonymes. Dieu en moins.

«Les gens viennent nous voir quand ils ont un problème insoluble. Ils n'ont pas de médecin ou ils ne savent pas encore trop quel est leur diagnostic... Ils aimeraient entrer à la Clinique de la douleur, mais ne savent pas comment, explique Muriel. Mais ils viennent aussi pour avoir une place où parler. Personne ne veut entendre parler de la douleur. Ce n'est pas un sujet qui est l'*fun*.»

Un homme évoque ses pro-

**La plupart ne s'épandent pas sur la nature de leur maladie, mais plutôt sur l'état dans lequel elle les plonge. Ils parlent de leurs «deuils», de leur «colère».**

blèmes de couple. Une femme raconte en avalant ses sanglots à quel point elle se sent jugée par sa famille. «Avec eux, je suis excessivement rabaisée. Pour eux, je suis la grosse BS. Ça ne paraît pas, la douleur.»

Muriel renchérit. «J'ai des amis qui ne comprenaient pas que j'avais mal. Je n'étais pas capable de partager avec eux ce que je partage ici. C'était mal vu que je prenne des opiacés.»

**La douleur comme passagère**

Pour elle, la douleur aiguë est apparue tout d'un coup en mars 2007. Elle avait 61 ans à l'époque. «Je me suis réveillée en pleine nuit en douleur terrible. J'avais une hernie cervicale qui comprimait la racine nerveuse. C'est une

douleur que j'ai déjà placée à 9 sur 10 pour ne pas avoir à dire 10 sur 10...»

Le choc a été d'autant plus brutal qu'elle avait plutôt l'habitude d'être du côté des aidants plutôt que des aidés. Formée en physiothérapie et en psychologie, elle travaillait comme intervenante sociale en CHSLD. Elle a dû prendre sa retraite de manière anticipée.

«Normalement, une hernie, après trois mois, ça se résorbe. Mais moi, au bout d'un an, j'avais encore très mal. C'était une sensation d'arrachement du bras. C'était vraiment difficile et ça a été très long.»

Contrairement à d'autres, Muriel a pu être vue à la Clinique de la douleur assez rapidement (six mois après son inscription en 2010). Mais les médecins ont vite constaté qu'ils ne pouvaient pas l'aider et que les infiltrations de cortisone nuisaient plus qu'autre chose. Ils l'ont donc dirigée vers le département de psychologie.

Elle y rencontre la psychologue Frédéric Dionne, auteur du livre *Libérez-vous de la douleur*. «Il nous disait de nous imaginer qu'on était le conducteur d'un autobus. Et un jour est entré dans l'autobus un passager vraiment désagréable. Lui, c'est la douleur, mais vous n'avez pas le choix de le laisser entrer parce qu'un autobus, ça laisse entrer tout le monde.»

**Petit à petit**

Bref, il fallait faire avec le passager. «Ça, moi, je trouvais ça très difficile à accepter. Je ne l'acceptais pas.» Alors, elle s'est battue pour

trouver un traitement, une solution. «À un moment donné, il nous a présenté la méditation et j'ai découvert que ça avait un impact sur ma douleur. Que moi, je pouvais faire quelque chose pour moi. C'est ce que j'essaie de transmettre aux gens dans les groupes. Qu'ils peuvent faire quelque chose pour eux. Pas toujours attendre après le docteur, la psychologue... On est capables d'aller puiser en dedans de nous des forces qu'on ne pensait pas avoir.»

Or, la méditation à elle seule n'a pas tout réglé. Graduellement, Muriel s'est remise à bouger, à aller à la piscine. «Après trois ans, j'étais déconditionnée physiquement.» Au départ, elle ne pouvait pas nager et devait se contenter d'agiter les pieds, appuyée sur une frite en stymousse, les deux bras ballants.

«Au moins, je faisais quelque chose, je faisais mon sac, j'allais là-bas. C'était quelque chose que je faisais pour moi.» Après, elle mettait de la glace, un peu plus de morphine. «Petit à petit, je me suis rendu compte que la douleur était moins forte. Non seulement je me faisais plaisir, mais ça m'aidait aussi.» Des années plus tard, elle a pu faire du crawl.

Depuis, elle a troqué la nage pour un entraînement en salle trois fois par semaine. Elle ne touche plus à la morphine depuis six ans, mais garde quand même contact avec le groupe d'entraide. Parce qu'elle n'est pas près d'oublier tout ce qui s'est passé. «Ça fait du bien d'arriver dans un milieu où tu n'es pas la seule à vivre ça. On s'aperçoit qu'on a vécu une expérience similaire. C'est facile de se comprendre.»

*Le Devoir*

17

**C'est le nombre de groupes d'entraide pour ceux qui souffrent de douleur chronique qui existent actuellement au Québec. En l'espace de deux ans, leur nombre a presque doublé.**

20%

**C'est la proportion de Québécois qui souffriraient d'une douleur chronique aiguë.**

3

**La fréquence des pensées suicidaires chez les personnes en douleur chronique est trois fois plus élevée que dans le reste de la population.**

1 million

**C'est le nombre de personnes qui souffrent de fibromyalgie au Canada. Ce trouble chronique du système nerveux touche surtout les femmes. On ignore toujours la cause de la maladie.**

« On ne sait même pas où est rendu notre dossier pour entrer à la Clinique de la douleur. Ça fait quatre ans que j'attends. »

Un homme souffrant de douleur chronique, lors d'une rencontre d'un groupe d'entraide à Québec

« Ils viennent aussi pour avoir une place où parler. Personne ne veut entendre parler de la douleur. Ce n'est pas un sujet qui est l'*fun*. »

Muriel Marois, animatrice d'un groupe d'entraide pour les personnes qui souffrent de douleur chronique

# DOULEUR CHRONIQUE



JEFF PACHOUD AGENCE FRANCE-PRESSE

Des patients ont consulté jusqu'à 23 professionnels de la santé quand ils frappent à la porte de la Clinique de la douleur, selon une étude publiée dans la revue *Pain Research and Management*.

## Constats et pistes de solution

Les médecins ont des ressources pour parfaire leurs connaissances en traitement de la douleur, mais certaines demeurent méconnues

**A**ide aux médecins, projets de recherche, obligations pour les CIUSSS: des initiatives font surface un peu partout au Québec pour améliorer les soins en douleur chronique, mais il reste beaucoup à faire. Tour d'horizon.

**Des conseils pour les médecins:** Le Centre en douleur chronique du CHUM, une référence dans le domaine au Québec, offre toutes les semaines des formations à distance aux médecins de famille, infirmières et autres intervenants de première ligne. «On présente le cas anonyme d'un des participants et je rédige les recommandations», explique Aline Boulanger, anesthésiste et directrice du Centre d'expertise de la douleur chronique du CHUM. «L'avantage, c'est que tout le monde peut apprendre de tout le monde.» Des séances pratiques sont aussi prévues.

Le Centre offre aussi le service «Avis d'experts» pour répondre aux questions des professionnels. «C'est une ligne téléphonique que le médecin peut utiliser pour obtenir des informations. Un dossier médical est ouvert et nos recommandations sont envoyées au médecin. C'est ni plus ni moins une consultation téléphonique.» Le hic, c'est que beaucoup de médecins ignorent même son existence, concède-t-elle. «On pourrait en prendre plus.»

**Obligation d'agir:** Au Québec, les CIUSSS sont responsables des centres de traitement de la douleur chronique. Le ministère a obligé chacun d'entre eux à se doter d'ici 2018 de services dans le traitement de la douleur. Or, à l'approche de l'échéance, plusieurs CIUSSS et CIUSSS n'en offrent toujours pas, fait remarquer Aline Boulanger. «Il y a des centres qui ont créé des cliniques régionales. [...] D'autres sont à l'étape du développement, mais il y en a où il ne s'est presque rien passé.» Même si les progrès sont lents, M<sup>me</sup> Boulanger fait remarquer qu'il y a trois ans, Trois-Rivières était la seule région à of-

**Très mobilisé, le milieu québécois de la recherche a tenu son premier congrès sur la douleur chronique en novembre dernier**

frir un service à l'extérieur de Montréal. On en compte un peu partout désormais.

**Formation des médecins:** Beaucoup d'experts déplorent le peu de temps accordé au traitement de la douleur dans la formation

générale des omnipraticiens. «Dans le cursus des études de médecine, il y a peu ou pas de cours spécifiquement consacré à la douleur», note le D<sup>r</sup> Droupinski, qui s'est lui-même spécialisé dans ce domaine en Europe. Dans la foulée de la crise des opioïdes, la Fédération des facultés de médecine a annoncé en novembre qu'elle comptait proposer un nouveau curriculum laissant plus de place au traitement de la douleur et permettant de «prescrire des opioïdes de manière plus sécuritaire».

**La recherche:** La recherche sur le traitement de la douleur est en pleine ébullition au Québec. Manon Choinière, par exemple, cherche à déterminer quels facteurs sont à l'origine des lombalgies chroniques. «Les patients qui ont tendance à être plus anxieux sont plus à risque, donc on peut intervenir sur le plan de l'anxiété. On peut utiliser de la psychothérapie et des techniques d'autogestion.» Très mobilisé, le milieu québécois de la recherche a tenu son premier congrès sur la douleur chronique en novembre dernier et, pour la troisième fois, la ville de Montebello sera l'hôte,

l'été prochain, de l'École nord-américaine de la douleur, où seront présentées les avancées dans le traitement des maux chroniques.

**L'exemple australien:** L'Australie s'est dotée, en 2011, d'une Stratégie nationale de lutte contre la douleur chronique. Grâce à l'ajout de cliniques de la douleur en région, le temps d'attente moyen est passé, de un à deux ans, à environ deux mois. Ces changements ont permis une réduction importante de la consommation d'opioïdes.

**Soutien psychologique:** De l'avis de la plupart des intervenants, il reste beaucoup à faire notamment pour obtenir un suivi en psychologie. Selon Muriel Marois, il faut s'occuper en priorité des patients sur les listes d'attente dont la douleur perdure. Leurs médecins devraient les diriger vers des groupes d'entraide, dit-elle, pour qu'ils puissent acquérir des techniques de gestion de douleur. L'offre en psychologie dans le système public devrait être bonifiée, croit-elle. La D<sup>re</sup> Aline Boulanger estime aussi que les services en réadaptation et en psychologie demeurent «peu accessibles aux patients».

*Le Devoir*

## Souffrir, un fardeau social qui coûte une fortune

**E**n 2012, une étude américaine a estimé que les coûts directs et indirects de la douleur chronique aux États-Unis oscillaient entre 560 et 630 milliards de dollars par an. Une facture collective qui dépasse nettement celle associée aux maladies du cœur (309 milliards de dollars), au cancer (243) ou au diabète (188).

Publiée dans la revue *Journal of Pain*, l'analyse additionnait les coûts de santé engendrés par la douleur et la baisse de

productivité de l'économie.

**Un facteur aggravant dans l'épidémie des opioïdes**

D'autres recherches démontrent qu'un accès hâtif à la physiothérapie peut aussi réduire de façon radicale le recours aux opioïdes à moyen et long terme. Au congrès de l'Association américaine de physiothérapie tenu en février 2017 au Texas, le professeur Chad Cook de l'Université Duke a

révélé que les patients traités d'abord en physiothérapie avant de consommer ces médicaments antidouleur en prenaient par la suite environ deux fois moins que ceux ayant emprunté le chemin inverse (53,1 jours de consommation d'opioïdes contre 134 pour les autres).

**La fibromyalgie, qu'est-ce que c'est?**

La fibromyalgie est un trouble chronique du système ner-

veux central qui touche surtout les femmes. Les personnes qui en souffrent ressentent une douleur généralisée depuis plus de trois mois, souvent accompagnée de problèmes de sommeil et de dépression. Au Canada, environ un million de personnes souffrent de cette maladie, reconnue officiellement seulement depuis la fin des années 1980, mais dont on ignore toujours la cause.

*Le Devoir*



SPENCER PLATT/GETTY

Les services en réadaptation et en psychologie demeurent «peu accessibles aux patients».



ISTOCK

Certains patients composent avec des maux de dos sévères et constants, d'autres avec de l'arthrite avancée.

# LES 20 ANS DE LA CRISE DU VERGLAS



Dans plusieurs villes du sud du Québec, les dégâts à la suite des précipitations de pluie verglaçante ont été colossaux. En 2008, Hydro-Québec a évalué à deux milliards les coûts pour renforcer son réseau. Au centre, les travailleurs Harold Boudreaud, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et Roch Bresson, de Sacré-Cœur, assemblent un nouveau pylône au-dessus d'un champ d'Otterburn Park, en Montérégie.

PHOTOS RYAN REMIORIZ / ROBERT GALBRAITH ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

## Retour sur une calamité évitée

L'ancien p.-d.g. d'Hydro-Québec André Caillé se remémore la tempête qui a mis la société d'État à rude épreuve

TEXTES : KARL RETTINO-PARAZELLI

« Il est arrivé un moment, le vendredi 9 janvier, où j'ai fait une prière. Je me suis dit: on a fait tout ce qu'on a pu, mais là, il faut que ça arrête. »

Il y a 20 ans, le Québec faisait face à l'une des plus grandes catastrophes naturelles de son histoire. Entre le 4 et le 10 janvier 1998, la tempête de verglas a laissé jusqu'à 100 millimètres de pluie verglaçante sur son passage, plongeant dans le noir plus d'un million d'abonnés d'Hydro-Québec au pire de la crise. Derniers textes d'une série sur cet épisode marquant.

**L**e président-directeur général d'Hydro-Québec au moment de la tempête de verglas de 1998, André Caillé, est devenu l'un des visages de cette crise sans précédent. Entretien avec un dirigeant qui a craint le pire.

**Dans quel état d'esprit étiez-vous lors du tout début de la tempête?**

Nous étions inquiets. Avant que la tempête débute, nous avions des rapports météo qui nous indiquaient qu'il y aurait du verglas et que ce ne serait pas quelque chose d'habituel. J'étais à Paris, je suis rentré précipitamment à Montréal et je suis arrivé le 5 janvier. On voyait bien que les précipitations allaient dépasser les limites physiques du réseau et que ça allait être une vraie crise.

Nous sommes tout de suite passés à l'action. L'état d'esprit c'était: il faut agir, il faut faire tout ce que l'on pouvait pour assurer la sécurité des personnes et protéger les biens. Je me souviens d'avoir dit: ce sera la mobilisation générale.

**Étiez-vous prêts à répondre à ce genre de crise?**

Nous avions une base à partir de laquelle travailler, parce qu'on agit de la même façon lorsqu'il y a n'importe quel épisode de verglas, mais c'est l'ampleur des moyens qui n'était pas la même.

Ce qu'on ne savait pas dans les premiers jours, c'est que la tempête allait porter atteinte à l'intégrité du réseau de transport à haute tension. Normalement, le verglas affecte le réseau de distribution, c'est-à-dire les fils qu'on voit dans les rues et qui acheminent l'électricité aux maisons. Mais quand il y a assez de verglas pour que le réseau de transmission s'écroule, ce n'est pas la même affaire. Les gros pylônes ne se reconstruisent pas en une journée.

On redirigeait l'électricité qui nous restait vers Montréal, c'était une préoccupation majeure. Normalement, la ville reçoit 20 000 mégawatts, et ça a diminué jusqu'à 600 MW. Quand nous étions rendus à ce niveau-là, il était temps que ça arrête, parce qu'en bas de 600 MW, ça aurait été beaucoup plus grave. Il ne fallait pas que la dernière ligne qui venait du nord-est de la ville s'écroule, et elle a résisté. La pluie verglaçante a arrêté juste avant qu'elle ne tombe.

**Et à l'extérieur de Montréal?**

En Montérégie, c'était vraiment catastrophique. On a fait venir des génératrices et on les a rendues disponibles selon les priorités, en ayant notamment l'objectif de protéger le bétail. Les agriculteurs pouvaient continuer à alimenter leurs animaux, à traire les vaches, la base. Il y a eu des pertes, mais il n'y en a pas eu autant que si on n'avait pas fait tout ça.

**Pendant la crise, vous participiez à une conférence de presse quotidienne avec le premier ministre de l'époque, Lucien Bouchard. Comment vous y preniez-vous pour assurer une présence médiatique tout en gérant les opérations à l'interne?**

Je rencontrais les hauts dirigeants d'Hydro-Québec deux fois par jour. Une fois le matin et une autre fois en milieu d'après-midi, 30 minutes avant la conférence de presse. On faisait le point et on établissait des priorités pour les prochaines heures.

Vers 16 h, je rejoignais M. Bouchard, on faisait l'état des lieux avec les responsables de la sécurité civile et on faisait la conférence de presse. En tout, ça durait environ une heure, donc le reste du temps, j'étais à mon bureau. Je n'avais pas de mal à concilier les deux, parce qu'en plus, M. Bouchard était dans le même immeuble que moi,

dans les bureaux d'Hydro-Québec.

**Vous est-il arrivé d'être découragé à un moment ou à un autre?**

Complètement découragé, non. Mais il est arrivé un moment, le vendredi 9 janvier, où j'ai fait une prière. Je me suis dit: on a fait tout ce qu'on a pu, mais là, il faut que ça arrête. Et quelques heures plus tard, la pluie verglaçante a arrêté.

Quand on est dans l'action, on ne pense pas au découragement. Tout se passe tellement vite. Ce n'était ni le moment de se décourager ni le temps de faire autre chose. Je ne retourne pas à la maison, je restais toujours au bureau. C'était l'adrénaline à 100%.

**Qu'avez-vous appris de la crise du verglas?**

J'ai appris que les Québécois sont très résilients. La raison pour laquelle on a pu passer au travers de la crise, c'est que le contexte était généralement positif parce que les gens s'entraidaient entre famille, amis et voisins.

J'ai aussi appris que la transparence est primordiale. Les conférences de presse n'étaient pas une distraction de mon travail, c'était absolument nécessaire. Parce que si les gens s'étaient mis à critiquer Hydro-Québec, ça ne nous aurait pas aidés. Nos employés donnaient le maximum parce qu'ils étaient encouragés. Quand un monteur de ligne se fait applaudir pendant qu'il prend son café au restaurant, il est pas mal motivé lorsqu'il retourne sur le terrain.

**Pensez-vous que les infrastructures d'Hydro-Québec ont été adaptées pour éviter une crise semblable?**

Je pense que oui. On a reconstruit le réseau en le rendant plus solide et en ayant l'objectif de réduire l'impact par dix. Donc si une interruption durait dix jours, elle durerait maintenant un jour.

Nous sommes bien mieux préparés. Il va y avoir d'autres incidents, mais il y en aura beaucoup moins et ils vont être moins dommageables.

**598**  
C'est le nombre de municipalités qui ont été touchées au Québec par la tempête de verglas.

**80**  
C'est le nombre d'heures totales pendant lesquelles la pluie verglaçante est tombée du 5 au 9 janvier 1998.

**454**  
C'est le nombre de refuges ouverts pendant la crise. Environ 140 000 personnes y ont dormi au moins une fois.

**3110**  
C'est le nombre de structures du réseau de transport d'Hydro-Québec effondrées, dont un millier de pylônes en acier.



Le Devoir

**Les dates clés de la crise du verglas**

**4 janvier en soirée et 5 janvier 1998** Début de la pluie verglaçante dans le sud du Québec.

**6 janvier** Près de 650 000 habitants du Québec et de l'Ontario n'ont plus d'électricité, la pluie verglaçante continue.

**7 janvier** Toute la Montérégie est dans le noir, la pluie verglaçante continue.

**8 janvier** Le Québec et l'Ontario déclarent l'état d'urgence, l'ar-

mée est appelée en renfort, la pluie verglaçante continue.

**9 janvier** Le sommet de la crise. Quelque 1 400 000 abonnés n'ont plus d'électricité, soit 3,5 millions de personnes, la moitié du Québec. Montréal est complètement paralysée, tous les ponts pour sortir vers la Rivière-Sud sont fermés, les usines d'épuration n'ont presque plus d'eau.

**7 février** L'électricité est rétablie presque partout.

**7 avril 1999** Remise du rapport de la commission gouvernementale sur la crise, présidée par Roger Nicolet.

## Des héros de l'ombre racontent leur expérience

**L**oin des projecteurs, de nombreux acteurs ont joué un rôle primordial pour venir en aide aux sinistrés lors de la crise du verglas. Trois d'entre eux ont accepté de livrer leur témoignage au *Devoir*.

**Marcèle Lamarche, ancienne directrice générale de Moisson Montréal**

Lorsque la tempête de verglas a frappé en janvier 1998, l'organisme Moisson Montréal venait d'emménager depuis à peine trois mois dans les locaux qu'il occupe encore aujourd'hui en bordure de l'autoroute 520. L'espace excédentaire de l'entrepôt, qui devait être utilisé au fil des ans, a été utile beaucoup plus tôt que prévu.

« À un certain moment, il s'est créé ce qu'on a appelé le triangle noir [formé par les villes de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Granby]. La sécurité civile nous a dit que nous allions prendre en charge la distribution de nourriture pour les municipalités touchées », se rappelle Marcèle Lamarche, aujourd'hui directrice générale du Chaînon.

En temps normal, Moisson Montréal livrait environ 40 tonnes de nourriture par jour à quelque 250 organismes communautaires montréalais. En l'espace d'un mois, ce nombre a été multiplié par sept.

« Ça arrivait de toutes parts », se souvient Mme Lamarche. En plus des dons provenant du Québec ou de l'Ontario, l'organisme a reçu une cargaison par avion de Vancouver ainsi que des produits laitiers du Vermont.

« On a reçu des chargements du Nouveau-Brunswick, on ne savait pas de qui ça venait. Ça arrivait, le camion se vidait et repartait. Il n'y avait pas d'inventaire. C'était simplement des gens qui avaient décidé de remplir un camion et de nous l'envoyer. »

Au plus fort de la crise, une quarantaine d'employés et de bénévoles s'activaient chez Moisson Montréal, sans compter le soutien de militaires venus opérer des chariots élévateurs ou d'inspecteurs du ministère de l'Agriculture qui ont offert des conseils pour la gestion des aliments périssables. Le terrain extérieur faisait office de congélateur et un entrepôt non chauffé a été transformé en réfrigérateur géant.

« J'étais témoin de tout ce qui entrainait. J'ai vu en première ligne le mouvement de solidarité et de soutien des entreprises et des municipalités environnantes, souligne Mme Lamarche. Je me souviens d'un camion qu'on a envoyé sur la route. Il restait un peu de place et on venait de recevoir une cargaison de tartes fumantes d'une pâtisserie. On s'est dit: avant de fermer le camion, on va les mettre dedans. Quand ils vont l'ouvrir, ça va leur donner une dose de bonheur. »

Vingt ans plus tard, l'ex-directrice est toujours aussi reconnaissante envers ceux et celles qui ont tout donné pendant ces semaines chargées en émotions. « Évidemment, je salue le travail des gars d'Hydro-Québec qui réparent les lignes, mais mes héros à moi, c'étaient ceux qui nourrissaient ces villages-là,

tout en continuant de livrer de la nourriture dans le Grand Montréal. »

**Myroslaw Smereka, ancien maire de Saint-Jean-sur-Richelieu**

« Nous avons eu à nous adapter à une situation que personne n'a été capable d'envisager », lance Myroslaw Smereka, qui était maire de Saint-Jean-sur-Richelieu lors de la crise du verglas. Cette municipalité du « triangle noir » a été l'une des plus touchées au Québec.

« Je peux dire que j'ai vu le plus beau et le plus laid de l'humain. Pendant un mois, j'ai été responsable de la vie de 37 000 habitants. Il y a eu des exemples assez incroyables de solidarité, mais il y avait également des actes d'égoïsme », raconte-t-il, en évoquant certains habitants sans scrupule qui volaient la génératrice de leur voisin.

Lors des premiers jours de la crise, M. Smereka a élu domicile dans le complexe sportif Claude-Raymond, juste à côté de la polyvalente où se trouvaient une bonne partie des sinistrés de la ville. « C'était paradoxal parce que, dans la section de la piscine, il n'y avait qu'une seule lumière dans le petit cubicle où je dormais. Il fallait que je me cache le visage pour dormir, alors que toute ma ville était dans le noir. »

À la suite des premières précipitations de

verglas, l'école secondaire a accueilli une cinquantaine de personnes. Mais après quelques jours, près de 2000 sinistrés s'entassaient dans les classes de la polyvalente.

« Depuis le premier jour, on avait fait appel à la Croix-Rouge pour avoir des lits, des draps, des oreillers, mais rien ne nous arrivait, raconte l'ex-maire. On a pris la décision d'acheter le nécessaire au Zellers avec l'argent de la Ville. »

« Les gens n'avaient presque rien apporté avec eux. Parce que, dans leur esprit, ça n'allait durer que deux ou trois jours. Personne ne pensait que ça durerait un mois. »

Myroslaw Smereka garde visiblement un souvenir amer de la relation entre sa municipalité et le pouvoir politique de l'époque. Il se rappelle que les

effectifs de la base militaire de Saint-Jean-sur-Richelieu n'ont pas pu intervenir pendant plusieurs jours en raison des négociations entre les premiers ministres Lucien Bouchard et Jean Chrétien.

« On avait une garnison pleine dans notre ville, quelques milliers de militaires, mais ils n'avaient pas l'ordre de nous aider », déplore-t-il. « Sans compter les chèques de 70\$ par sinistré offerts par M. Bouchard. « Il n'a pas envoyé un seul fonctionnaire pour gérer la distribution des chèques. C'était à nous, qui étions déjà débordés par le verglas, de nous organiser, dit-il. On s'est démenés comme des fous, mais on l'a fait! »

Le stress accumulé pendant ce mois de travail intense n'a pas été sans conséquence: en juillet, M. Smereka a été terrassé par une crise cardiaque. « J'ai un *stent* comme souvenir de cette année-là. »

**Gilles Dufault, ex-directeur général de l'hôpital Pierre-Boucher et radioamateur**

Vêtu de son habituel sarrau blanc, Gilles Dufault a passé l'essentiel de la crise du verglas à gérer l'achalandage exceptionnel de l'hôpital Pierre-Boucher, mais il a également contribué à l'effort collectif d'une manière insoupçonnée.

En 1971, il a découvert le monde des radioamateurs — ces opérateurs bénévoles qui communiquent entre eux par les ondes radio — en

les voyant à l'œuvre en soutien aux services d'urgence lors du glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney.

Et en 1994, la Conférence régionale des hôpitaux de la Montérégie lui a confié le mandat d'installer les infrastructures nécessaires pour permettre à des radioamateurs d'assurer les communications d'urgence entre les hôpitaux publics de la Montérégie.

La vision de M. Dufault aura en quelque sorte été prémonitrice puisqu'en 1998, ces infrastructures ont grandement facilité les communications au début de la crise. Alors que la tempête faisait rage, des radioamateurs ont pu transmettre des informations d'un hôpital à un autre, mais également à la police, aux ambulanciers ou à l'armée.

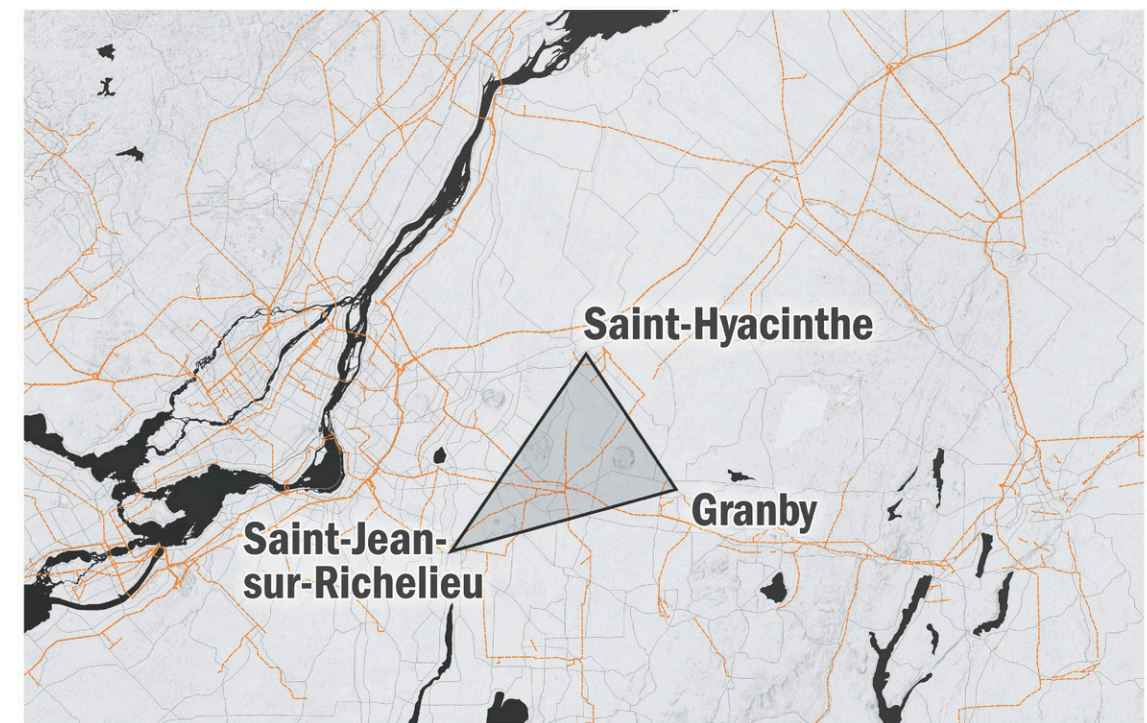
« Chaque jour, je recevais des rapports qui résumaient l'état de la situation à l'hôpital ou dans les autres hôpitaux, comme l'occupation des lits ou les patients à l'urgence en attente d'hospitalisation », explique M. Dufault. Avec les moyens de communication traditionnels, on ne pouvait pas avoir accès à ces informations-là. Il n'y avait pas de téléphone! »

« Il y avait un radioamateur dans les autobus qui transféraient les sinistrés dans les centres d'hébergement temporaires. On lui disait de prendre telle route parce que telle autre n'était pas praticable. Il y avait de la glace partout, des arbres, c'était quelque chose! »

« Je me souviens d'un soir, raconte M. Dufault. Il était 19h30. Un agent de sécurité vient me voir et me dit, la larme à l'œil, que ses parents demeurent à Gatineau, qu'ils ont quitté leur maison pour aller dans un centre d'hébergement temporaire et qu'il ne sait pas comment les joindre. Nous sommes montés au centre des mesures d'urgence, on a rapidement joint Gatineau sur une fréquence particulière, on a été mis en contact avec le centre d'hébergement et, en l'espace de cinq minutes, on a pu trouver les parents. »

Pour le reste, Gilles Dufault salue le travail des employés de son hôpital, qui ont travaillé jour et nuit pour accueillir et soigner un nombre record de visiteurs. Il parle d'une « réussite de groupe incontestable, dans l'intérêt des patients et des sinistrés ».

Le Devoir



Le tristement célèbre « triangle noir », la région la plus fortement touchée par la pluie verglaçante



Des automobilistes observent des pylônes endommagés près de Saint-Bruno-de-Montarville.

JACQUES BOISSINOT ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

## PERSPECTIVES

## Un tweet qui rate sa cible

JULIEN TOURREILLE



Utiliser plus parcimonieusement Twitter ne figure manifestement pas au menu des bonnes résolutions du président Trump pour la nouvelle année. Si ses épanchements sur le réseau social au sujet de la taille de son bouton nucléaire ont relancé la saga de son affrontement avec le leader nord-coréen, Kim Jong-un, son premier *tweet* de 2018 fut consacré à un autre pays avec lequel Washington a maille à partir: le Pakistan.

En substance, Donald Trump dénonçait les « mensonges et duperie » d'Islamabad et accusait le régime pakistanais de ne pas suffisamment combattre les groupes terroristes qui utilisent son territoire pour organiser des attaques en Afghanistan. Ce courroux présidentiel à l'encontre du Pakistan n'est ni soudain ni une lubie spécifique à Donald Trump. Alors que ce dernier a engagé les forces armées américaines dans un nouveau sursaut en Afghanistan, l'attaque en règle lancée cette semaine risque néanmoins de s'avérer inefficace et contre-productive.

## Une frustration constante

Fin août dernier, alors que son gouvernement dévoilait sa stratégie pour l'Asie du Sud, le président Trump se montrait déjà particulièrement virulent en affirmant que les États-Unis ne pouvaient plus rester silencieux face à la passivité pakistanaise vis-à-vis des groupes terroristes. Environ 250 millions de dollars d'aide militaire que Washington avait prévu de fournir à Islamabad au titre de l'année budgétaire 2016 avaient alors été gelés. Le versement était conditionnel aux progrès que les autorités pakistanaises devaient réaliser dans la lutte contre le réseau Haqqani. Clarifiant le *tweet* présidentiel du 1<sup>er</sup> janvier, un porte-parole de la Maison-Blanche a précisé que ce sont ces mêmes fonds que le gouvernement Trump ne versera pas, pour le moment, au Pakistan. Rien n'a donc foncièrement changé depuis août dernier.

## Ce courroux présidentiel à l'encontre du Pakistan n'est ni soudain, ni une lubie spécifique à Donald Trump

Plus largement, la frustration américaine à l'encontre de l'allié pakistanais apparaît comme une constante depuis le 11 septembre 2001. Si George W. Bush avait cru voir dans le président Pervez Musharraf un partenaire solide pour combattre al-Qaïda, ses successeurs n'ont pas caché leur mécontentement vis-à-vis de cet autre allié compliqué. Alors candidat à l'élection présidentielle, Barack Obama avait menacé de mener des opérations militaires unilatérales contre des groupes terroristes trouvant refuge au Pakistan. Il a nettement tenu cette promesse au cours de ses deux mandats en autorisant un nombre conséquent de frappes de drones dans les régions tribales du nord du pays.

Plus spectaculaire, il a ordonné début mai 2011 le raid contre le camp où était retranché Oussama Ben Laden, non loin de l'académie militaire pakistanaise, sans en avertir ses interlocuteurs à Islamabad. Deux ans plus tôt, lors de la présentation de la stratégie pour l'Afghanistan et le Pakistan, le gouvernement Obama avait déjà qualifié le dernier de sanctuaire pour les groupes terroristes. Tout comme Donald Trump, le président Obama a également décidé à de nombreuses reprises de suspendre des versements de fonds.

## Un allié compliqué

Depuis 2002, les États-Unis ont accordé environ 34 milliards de dollars d'aide, essentiellement de nature militaire, au Pakistan. Les tensions actuelles laissent penser que la tendance déjà observée d'une diminution de ce soutien financier important (il est de 345 millions de dollars pour l'année fiscale 2018, contre 526 millions en 2017) devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Malgré une insatisfaction et une impatience manifestes du côté américain, Washington ne peut pourtant pas se permettre de couper tout simplement les vivres à Islamabad pour deux raisons essentielles.

Premièrement, le programme nucléaire pakistanais est actuellement dans le monde celui qui connaît les développements les plus rapides, notamment en matière d'armes dites « tactiques ». Or, les failles de ce programme ainsi que sa propension à s'exporter alimentent les pires cauchemars chez les Américains et leurs alliés. Toute instabilité du pays qui pourrait résulter d'un arrêt brutal de l'aide américaine est donc considérée comme une menace inacceptable qui pourrait faire en sorte que du matériel nucléaire tombe entre de mauvaises mains.

Deuxièmement, l'approvisionnement des 14 000 soldats américains actuellement présents en Afghanistan transite par les ports et les routes pakistanaises. Même si Islamabad et Washington ne sont pas sur la même longueur d'onde dans la lutte contre le terrorisme, ce dernier ne peut absolument pas se permettre de couper les ponts avec le premier. La sécurité et les maigres chances de succès de ses troupes dans la plus longue guerre de son histoire en dépendent.

Trump aime à proclamer vouloir corriger les erreurs de ses prédécesseurs, particulièrement celles d'Obama. Concernant le Pakistan, il s'inscrit pourtant dans une continuité infructueuse. À ne pas comprendre leurs alliés ni connaître leurs ennemis, les États-Unis sont condamnés à répéter les mêmes erreurs.



Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, lors de sa visite de l'école primaire Sainte-Louise-de-Marillac, à Montréal, en août dernier

## ÉDUCATION

## Les devoirs du ministre Proulx

Les inégalités dans les services aux élèves et la lutte contre le décrochage sont au menu en 2018

MARCO FORTIER

Les attentes sont immenses. Le ministre Sébastien Proulx a promis de réussir là où tous ses prédécesseurs ont échoué: augmenter la réussite des élèves, du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire. À moins d'un an des élections provinciales, le milieu de l'éducation compte talonner le ministre pour qu'il remplisse ses engagements.

Il a créé beaucoup d'espoir, le ministre de l'Éducation, avec sa politique de « réussite éducative » annoncée en grande pompe en juin dernier. Ce projet ambitieux vise notamment à faire grimper le taux de diplomation à 85% d'ici 2030 — ce taux est à 74% à l'heure actuelle —, à améliorer la qualité du français, à aplanir les inégalités criantes entre les écoles (publiques et privées) qui sélectionnent les meilleurs élèves et les écoles publiques dites ordinaires...

Tout un défi: ce n'est pas pour rien que sept ministres se sont succédé à l'Éducation au cours des dix dernières années. En poste depuis près de deux ans, Sébastien Proulx, lui, a survécu aux critiques des syndicats du réseau scolaire, réputés impitoyables.

« J'entends ce que vous me dites », répète-t-il inlassablement à tous les acteurs du milieu de l'éducation. Sa capacité d'écoute — et de rarement dire non — désarçonne les critiques, mais fait augmenter les attentes. Tout le monde se demande si la lune de miel entre le ministre et le milieu de l'éducation se poursuivra en 2018.

« On s'en va vers des élections le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Est-ce que la priorité du ministre sera la réussite des élèves ou la réussite de la campagne électorale? » demande sans détour Josée Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), qui représente plus de 65 000 enseignants.

En tout cas, après deux années de « rigueur budgétaire », le gouvernement Couillard a retrouvé de l'argent pour les écoles. Le ministre Proulx a financé l'embauche de 1500 enseignants ou autres professionnels dans les écoles primaires et secondaires. Il a ouvert une série de classes de maternelle 4 ans en milieu défavorisé. Il a créé 100 nouvelles classes d'accueil et de francisation, ajouté 60 minutes de sport par jour dans 480 écoles et investi en alphabétisation.

Personne ne peut s'opposer à ces « réinvestissements », mais la liste des engagements du ministre est longue. Il lui reste beaucoup à faire pour remplir les promesses de sa politique de réussite éducative.

## Un système à trois vitesses

Les syndicats de l'enseignement estiment qu'un des grands défis du ministre Proulx consiste à renverser la tendance vers un système scolaire à trois vitesses. Le phénomène est bien documenté: les écoles privées et les écoles publiques ayant des projets particuliers sélectionnent les élèves les plus performants. Les écoles publiques ordinaires se retrouvent avec les élèves ayant les plus grandes difficultés.

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a sonné l'alarme dans un avis percutant à l'automne 2016. « Il en résulte une forme de ségrégation qui conduit à un système d'écoles à plusieurs vitesses. L'écart se creuse entre les milieux: certains établissements ou certaines classes sont considérés comme moins



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

## Rétrospective et boule de cristal

## Les réalisations

Encadrement de l'école à la maison  
Embauche pour les enfants sans papiers  
Embauche de 1500 enseignants et autres professionnels  
Poursuite du déploiement de la maternelle 4 ans  
Accélération du financement des services aux élèves en difficulté  
Hausse de l'activité physique  
Révision de la taxe scolaire

## Les défis

Valoriser la profession d'enseignant  
Clarifier les frais scolaires imposés aux parents  
L'école obligatoire jusqu'à 18 ans?  
Élections scolaires en novembre?  
Plan pour l'enseignement du numérique  
Ménage dans l'évaluation des élèves  
Combattre l'analphabétisme  
Rénover les écoles vieillissantes

propices à l'apprentissage (les familles qui le peuvent les fuient) et les conditions de travail y sont plus difficiles (les enseignants qui le peuvent les fuient également) », indique le document.

Ce déséquilibre provoque une « crise de confiance » qui ébranle les écoles publiques, souligne le CSE. Des signes ne mentent pas. Ainsi, le pourcentage d'élèves des écoles secondaires publiques inscrits dans des programmes enrichis (comme le sport-études ou le programme international) est passé de 14,4% en 2002-2003 à 17,2% en 2012-2013.

Le système québécois d'éducation est un des plus inégalitaires au Canada, entre autres à cause de la place importante de l'école privée — 21,5% des élèves québécois vont au privé, comparativement à 7,8% pour l'ensemble du Canada. Au secondaire, quatre élèves sur dix fréquentent l'école privée à Montréal (39%) et à Québec (42%).

« Le résultat de ce système, c'est que les classes ordinaires n'ont plus rien d'ordinaire », rappelle Catherine Renaud, présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal.

« On est favorables à l'intégration d'élèves en difficulté dans les classes ordinaires, mais pas à ce point-là: dans certaines classes d'écoles publiques, plus de la moitié des élèves ont un handicap ou des troubles d'apprentissage ou d'adaptation. »

## Le privé interpellé

La solution est simple: cesser d'investir des fonds publics dans l'école privée, obliger les écoles privées à accueillir davantage d'élèves en difficulté et augmenter le financement des services aux élèves dans le réseau public, soutiennent les syndicats et d'autres groupes, comme le Mouvement l'école ensemble, qui a vu le jour en 2017.

Le ministre Sébastien Proulx reconnaît les inégalités entre les écoles publiques ordinaires et celles, publiques ou privées, qui sélectionnent leurs élèves. Mais il préfère la technique de la carotte plutôt que celle du bâton pour rétablir l'équité dans le système.

« Il y a du travail à faire, a dit le ministre Proulx en entrevue au *Devoir* lors de la rentrée scolaire de l'automne dernier. Il y a chez la classe régulière, classe que d'autres ont appelée ordinaire, une classe de moins en moins régulière, en ce sens qu'elle regroupe des gens de profils similaires, ou avec des difficultés, parce que les autres sont ailleurs. Et ça, c'est certain que c'est préoccupant. Mais il faut s'assurer de donner accès au plus [grand nombre] de programmes possible au plus de gens possible. Il faut trouver des moyens de les attacher, pas à leur chaise, mais de faire en sorte qu'ils soient motivés pour y rester. »

L'école privée « n'en fait pas autant qu'elle le pourrait », estime le ministre Proulx. « La contrepartie de ça, c'est qu'il faut aussi lui offrir des moyens pour le faire. J'ai mis en place un projet-pilote dans les règles budgétaires de l'an passé. Des sommes étaient offertes aux établissements privés pour des projets d'aide aux élèves avec des besoins particuliers. [...] J'ai toujours appelé à une plus grande complémentarité entre les deux réseaux en me disant chaque fois que nous allons continuer de respecter la liberté de choix des parents. C'est la raison pour laquelle on fait le choix de poursuivre un financement de l'école privée tel que nous le faisons. »

## Autres questions lancinantes

On peut s'attendre à ce que ce débat se poursuive d'ici au scrutin de l'automne. Le ministre Proulx devra répondre à une autre question délicate: faut-il tenir comme prévu les élections scolaires le 4 novembre 2018, un mois après les élections provinciales? La participation anémique aux élections scolaires (4,85% en 2014) risque de souffrir de ce deuxième rendez-vous aux urnes en un mois.

Autre grande décision en vue: faut-il rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans? Le ministre y réfléchit. La Coalition avenir Québec (CAQ) de François Legault, en avance dans les sondages, soutient que ce coup de barre s'impose pour freiner le décrochage scolaire. Fausse bonne idée, rétorquent certains: le système peine déjà à retenir les élèves jusqu'à l'âge de 16 ans.

Tous ces « défis » en éducation se font plus pressants dans l'île de Montréal. La Commission scolaire de Montréal rappelle qu'elle n'est pas comme les autres: plus des deux tiers des élèves viennent de milieux défavorisés, plus de 50% d'entre eux n'ont pas le français comme langue maternelle et un élève sur quatre a des besoins particuliers. C'est ici aussi que les écoles ont le plus grand déficit d'entretien.

« J'entends ce que vous me dites », a répondu le ministre Proulx, questionné à ce sujet par *Le Devoir* à l'hiver 2017.

Avec Jessica Nadeau  
Le Devoir

# LE DEVOIR DE PHILO



GUILLAUME SOUVANT AGENCE FRANCE-PRESSE

Pour Emmanuel Kant, le jugement esthétique était une sentence libérée de critères préexistants. Malheureusement, il semblerait qu'il ait été aveugle à la possible existence, dans les sociétés de masse, d'une culture esthétique elle-même induite par les traditions, les normes, les valeurs et les dogmes portés par l'idéologie dominante.

## S'affranchir de la beauté préfabriquée

### Il y a de ces gens empreints de poésie que le système n'arrive pas à engloutir

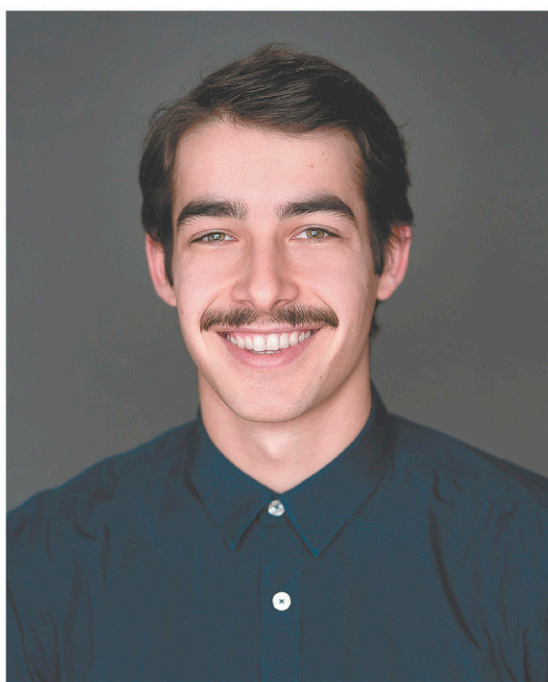
Dans la rubrique Le Devoir de philo, nous publions annuellement une version abrégée du texte gagnant du concours Philosophier qui se tient dans le réseau collégial. Le concours de 2017 portait sur ce thème: La beauté sauvera-t-elle le monde?

PASCAL-OLIVIER DUMAS-DUBREUIL

L'auteur est étudiant en philosophie à l'Université de Montréal.

**L**e monde est menacé: qui pour le nier? Il suffit d'être exposé ne serait-ce que de façon négligeable aux médias et aux produits de consommation de masse pour constater qu'il y a, dans la culture populaire, une fascination et un appétit certain pour les catastrophes. Les films à saveur apocalyptique excellent au box-office et la couverture médiatique opte, la plupart du temps, pour une approche sensationnaliste. Il paraît évident que le monde est touché d'une affection et baigné d'un nihilisme parasitaire improductif qui le pousse justement à chercher sa propre autodestruction. Ce nihilisme, comme l'affirment Friedrich Nietzsche et Michel Onfray, « suppose la fin d'un univers et la difficulté à l'avènement d'un autre » (*La puissance d'exister*, 2006). Tous ne s'entendent toutefois pas sur la nature de cette menace: détérioration de l'environnement, terrorisme, modèle capitaliste et boursier, etc. Globalement, ces écueils ont généralement pour racine un manque de jugement. Devant de telles menaces, il est difficile d'entrevoir une solution qui ne soit, de par sa vocation anecdotique, insignifiante. La hausse fulgurante des ordonnances d'antidépresseurs et d'anxiolytiques ne semble pas avoir épargné la population de la souffrance que lui impose sa condition, la consommation non plus, pas plus que le divertissement. La solution se trouverait donc en dehors de celles proposées par la société capitaliste industrielle post-chrétienne. Comment donc assurer un bonheur aux humains? Marcel Proust écrivait dans son œuvre maîtresse que « la beauté est une promesse de bonheur » (*À la recherche du temps perdu: La prisonnière*, 1923). Dans sa quête inlassable du temps perdu, aurait-il mis le doigt sur un élément de la réponse? La beauté aurait-elle la capacité de sauver le monde? En d'autres mots, la beauté, en tant que jugement libre et subjectif d'une expérience du réel, a-t-elle la capacité de sauvegarder la société humaine, dans sa globalité, de la perte de repères et de jugement qui l'assaille? Il semblerait que la beauté possède justement l'aptitude permettant à chacun de « [retrouver] le pouvoir de juger » (Pépin, *Quand la beauté nous sauve*, 2013).

Dans *La crise de la culture* (1972), Hannah Arendt pose un regard critique sur l'état du monde en évoquant les crises qu'a engendrées l'usure de la tradition induite par la révolution industrielle et, plus largement, l'entrée dans l'ère moderne. Cette mutation dans la dynamique sociale est posée comme responsable de l'émergence d'une société de masse en ce sens que les couches, auparavant exclues de la société par un travail harassant, se voient intégrées en elle puisque disposant tout à coup « non seulement de richesse, mais de loisirs ». La société de masse apparaît donc comme colporteuse d'une culture de masse servant à divertir, bien que de



PASCAL-OLIVIER DUMAS-DUBREUIL

Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil est étudiant en philosophie à l'Université de Montréal.

façon aliénante, ses nouveaux membres. Par définition, cette société de masse donne lieu à une psychologie collective qui exacerbe chez l'individu à la fois son sentiment d'« abandon » face à la masse, « son excitabilité et son manque de critères », « son aptitude à la consommation » et, plus grièvement, son « incapacité de juger ». Dépossédé de cette faculté, l'individu se voit privé, avec le réel, de toute libre expérience de son environnement et de lui-même.

Puisque notre modèle économique n'encourage la production que dans l'optique d'une consommation ultérieure, il est évident que l'essentiel des entités à vocation esthétique ait une valeur marchande. Conçues sciemment pour plaire, les publicités, au sens large, constituent probablement les créations mécanisées que nous côtoyons le plus fréquemment. Dans l'explosion de ses variantes, la publicité a phagocyté toute expérience désintéressée de notre rapport sensible avec le réel. Il est bien fâcheux de réaliser que l'esthétisme artificiel récupéré par la société de masse annihile notre capacité de poser un jugement libre. L'individu qui y est confronté devient ainsi aveugle à toute beauté puisque « la satisfaction se change en intérêt lorsque nous la lions à la représentation de l'existence d'un objet [alors même que le beau n'existe que lorsqu'un jugement est porté] sans aucun intérêt » (Kant, *Critique de la faculté de juger*, 1968). Lorsque la satisfaction vis-à-vis d'un objet est intéressée, « elle se rapporte toujours à la faculté de désirer » qui, le nom l'indique, s'extrait de la faculté de juger, la seule qui s'exerce vraiment « sans intérêt », « sans concept » et « sans représentation d'une fin » en tant que « satisfaction nécessaire ».

En suivant la logique inverse, par de tels énoncés, Emmanuel Kant, dans *Critique de la faculté de juger*, montre la voie, par l'obligation critique qu'impose le beau, vers la reconquête de notre faculté de juger. Globalement, il juge que l'unique satisfaction souveraine que nous puissions expérimenter ne peut être provoquée qu'au contact de la beauté. En effet, au moment de « savoir si une chose est belle », le sujet perçoit cette chose grâce à ses sens qui le limitent à des indications partielles et relatives sur celle-ci. Les perceptions sensorielles ainsi acquises suggèrent un jugement « en relation à la libre légalité de l'imagination ». Si l'imagination dans le jugement s'exerce sans *a priori*, elle sera « productive et spontanée [...] en tant que créatrice de formes arbitraires d'intuitions possibles ». Kant distingue les jugements « déterminants » et « réfléchissants ».

Chez le premier, seul type que connaît le dogmatisme, « l'universel et le particulier sont, l'un et l'autre, objets de connaissance, si bien que [l'universel] y est déterminé, par les lois de l'association, comme un cas d'une loi ou règle universelle » (Bréhier, *Histoire de la philosophie*, 2004). En contrepartie, le second, seul qui tienne de l'expérience esthétique pure, jaillit quand le particulier est dénué d'une règle universelle préexistante. L'analyse du particulier prescrit alors que « la faculté du jugement s'exerce [pour nous donner une] règle nécessaire pour penser le donné » (Bréhier, *Histoire de la philosophie*). Ultimement, cette préhension de notre relation sensible au monde a pour conséquence de redonner, à ceux qui font l'expérience de la beauté, une confiance en leurs facultés et une inclination à la pratique du jugement. Au sens large, la beauté est donc encline à encourager l'exercice du libre arbitre, et ce, même quand il n'existe pas de concept préexistant ou d'*a priori*. La théorie kantienne accorde à la beauté la fonction de rempart contre la déposssession critique induite par la société de masse et sa culture de masse. En ce sens, elle semble pouvoir sauver le monde.

Pour Kant, le jugement esthétique était une sentence libérée de critères préexistants. Sous cet angle, le jugement induit par le beau aurait une valeur supérieure conformément à sa capacité à catalyser la faculté de juger et de par son indépendance par rapport aux traditions, aux normes, aux valeurs et aux dogmes. Malheureusement, il semblerait que Kant ait été aveugle à la possible existence, dans les sociétés de masse, d'une culture esthétique elle-même induite par les traditions, les normes, les valeurs et les dogmes portés par l'idéologie dominante. Dans *La dialectique de la raison* (1974), Max Horkheimer et Theodor W. Adorno corroborent l'existence d'une culture esthétique dominante au service des intérêts de ceux qui, justement, « dominent économiquement ». Ils observent une uniformisation dans les productions culturelles qui est le fruit d'un « système » constitué *grosso modo* de la télévision et du cinéma, de la radio et des magazines. Ils déclarent: « Sous le

pois des monopoles, toute civilisation de masse est identique et l'ossature de son squelette conceptuel fabriqué par ce modèle commence à paraître. » Cette normalisation supprime peu à peu toutes altérités. Un tel système aseptisé de toute marginalité a pour effet de réduire le contact des individus avec des objets pour lesquels ils ne possèdent pas de concept ou d'*a priori*. Horkheimer et Adorno remarquent que tout besoin « qui par exemple pourrait échapper au contrôle central est déjà réprimé par le contrôle de la conscience individuelle ». Même constat pour les secteurs culturels: « chaque secteur est uniformisé et tous le sont les uns par rapport aux autres » dans un jeu d'interdépendance. En fait, l'idéologie dominante incite la majorité à associer, de façon simpliste, des concepts de beauté artificiels et préfabriqués à la plupart des objets auxquels elle donne son aval parce qu'ils se fondent dans la logique systémique et perpétuent le modèle en place. En contrepartie, les individus sont conditionnés à éprouver une aversion pour tout ce qui ne leur est pas familier. Dans ce système, les seuls exotismes qui soient des édulcorés et vidés de leur substance pour ne devenir, en fait, qu'un produit comme un autre. Horkheimer et Adorno ajoutent: « Pour ses loisirs [l'humain] qui travaille doit s'orienter suivant cette production unifiée. » Il serait donc laborieux de se soustraire à cette foire extravagante, ostentatoire et absurde. La théorie kantienne présumait que l'individu, en voie de poser un jugement, aurait le champ libre pour organiser et embrasser les concepts selon sa propre volonté. En revanche, l'industrie a plutôt l'habitude de « tout schématiser » à sa place. Dans une telle situation, l'expérience de la beauté n'a plus rien à voir avec le libre arbitre, mais devient, à l'inverse, une mécanique prédéterminée qui a pour simple effet de déposséder encore davantage l'individu de sa créativité et de sa faculté de poser un jugement « réfléchissant ».

Pour conclure, les menaces qui pèsent sur le monde sont principalement dues à la perte de jugement engendrée par l'avènement d'une société de masse colporteuse d'une culture de masse. Kant accorde à l'expérience esthétique de la beauté la capacité d'induire un jugement réfléchissant chez le sujet qui l'observe. Cependant, Horkheimer et Adorno montrent que ce jugement n'est en fait, dans notre société marchande, qu'un ersatz de liberté, en ce sens qu'il est déterminé par les produits culturels qui confortent l'idéologie dominante dans un *statu quo* vicié. Nul baume ne semble pouvoir nous préserver du désespoir. Néanmoins, lumière au bout du tunnel il y a. Dans *Survivance de lucioles*, Georges Didi-Huberman emprunte l'image des lucioles à Pier Paolo Pasolini. Les lucioles sont ces gens empreints de poésie que le système n'arrive pas à engloutir. Des lucioles subsistent et leur amour de la beauté affranchie est contagieux. Les lucioles opposent les scintillements des contre-pouvoirs aux lumières éblouissantes du pouvoir. En outre, pour reprendre les mots de Milan Kundera, chacun, « à son insu, compose sa vie d'après les lois de la beauté jusque dans les instants du plus profond désespoir » (*L'insoutenable légèreté de l'être*, 1984). Notre abatement face au monde n'est pas sans issue.



Des commentaires? Écrivez à Robert Dutriscac: rdutriscac@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir de philo: www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo

« Sous le poids des monopoles, toute civilisation de masse est identique et l'ossature de son squelette conceptuel fabriqué par ce modèle commence à paraître »

Max Horkheimer et Theodor W. Adorno

# ÉDITORIAL

## POLITIQUE D'AFFIRMATION DU QUÉBEC

### L'exil intérieur, encore et toujours

Au Canada anglais, l'appel au « dialogue » lancé en juin dernier par Philippe Couillard avec la Politique d'affirmation du Québec a fait l'objet d'une couverture médiatique marginale tandis que les réactions politiques à l'idée même de reconnaître la nation québécoise dans la Constitution peuvent se résumer à une fin de non-recevoir exprimée dans le meilleur des cas avec une délicatesse toute canadienne.

Comme le révélait *Le Devoir* jeudi, le ministère du Conseil exécutif (MCE) a fait un inventaire exhaustif des réactions politiques et médiatiques au Québec et dans le reste du Canada qu'a suscitées la Politique d'affirmation intitulée *Québécois, notre façon d'être canadiens* et dévoilée par le premier ministre Philippe Couillard. Selon des documents rendus publics en vertu de la loi d'accès à l'information, cette politique a été reçue dans la quasi-indifférence par les médias du ROC. En fait, c'est au Québec que les médias s'y sont le plus intéressés.

Quant aux réactions politiques, on se souviendra que le premier ministre Justin Trudeau a rejeté d'emblée toute idée d'ouvrir la Constitution avant même d'avoir lu le document de près de 200 pages préparé par le Secrétariat des affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). Les premiers ministres des provinces, du moins ceux qui ont daigné s'exprimer sur la question, se sont montrés moins cavaliers, même si leur réaction était sensiblement la même. Quatre des dix provinces, dont la Colombie-Britannique, n'ont fait aucun commentaire sur le sujet.

Dans une lettre que *Le Devoir* publie ce samedi, le ministre responsable des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier, revient sur cette « reprise d'un dialogue oublié » qui aurait obtenu un certain succès auprès de la gent universitaire. Même s'il n'y a pas « d'appétit constitutionnel », la démarche de son gouvernement est « essentielle et de longue haleine ». Ne pas se fixer d'échéancier est certes une façon comode d'éviter d'échouer.

Tout en soulignant que les Québécois vivent « un exil intérieur », le document à l'appui de la politique reprend les principes élaborés par les tenants du fédéralisme renouvelé et réaffirme la nécessité de reconnaître formellement la nation québécoise. Or comme le rappelle le politologue Jean-Herman Guay, dans un texte recensé par le MCE, Philippe Couillard a déjà déclaré que si l'option souverainiste est à rejeter, c'est parce que les Québécois ne sont ni humiliés ni opprimés; ils forment un peuple libre, un peuple heureux, un peuple prospère. Cela tient d'une « pensée équivoque », selon l'universitaire, car s'il s'agit d'un « exil heureux », comment convaincre le reste du Canada de s'engager dans ce débat long, chargé et risqué pour y mettre fin?

Dans un autre texte recensé par le MCE, c'est au tour du sénateur André Pratte de douter de la démarche du gouvernement Couillard. Selon lui, c'est bien mal connaître le Canada anglais que de penser le convertir à une vision plurinationale du pays, de croire que « le Québec et le Canada semblent prêts pour un changement de paradigme ». Quant au « dialogue » dont on se gargarise, c'est plutôt à « un monologue, un prêche » que le gouvernement Couillard convie le reste du Canada, relève le sénateur.

Rappelons que c'est au moment de la course à la direction du Parti libéral du Québec en 2013 que Philippe Couillard a exprimé le souhait que le Québec « réintègre la famille canadienne » en signant la Constitution, évoquant l'échéance du 150<sup>e</sup> anniversaire de la fédération. Maintenant que l'échéance est passée, force est de constater que rien ne nous a rapproché de l'objectif, malgré les efforts qu'inspire à Jean-Marc Fournier sa foi du charbonnier. C'est qu'il manque un élément sans lequel rien n'est possible: une volonté de la part du gouvernement fédéral et de son premier ministre.

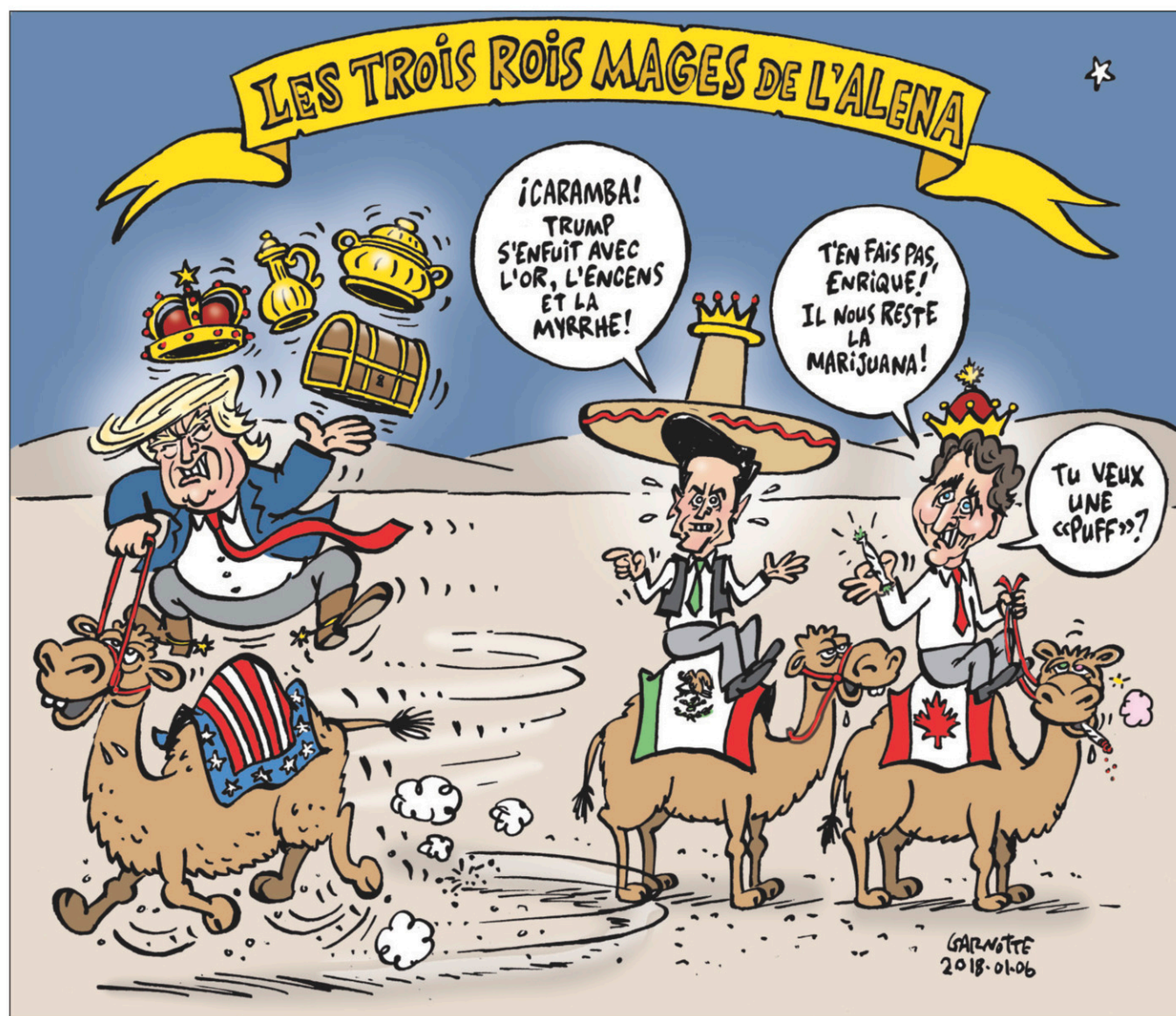
Entre-temps, ce sont plutôt les prérogatives du gouvernement du Québec qui risquent d'éclipser. Ottawa s'est associé à Keith Henderson pour invalider des pans de la loi 99, qui édicte le droit du peuple québécois de choisir librement son régime politique: une décision est attendue prochainement. Devant la Cour supérieure, une association musulmane ontarienne, plaçant en anglais, a obtenu la suspension de l'article de la loi 62 sur le visage découvert, cette disposition décriée comme « *uncanadian* » au Canada anglais.

C'est l'exil intérieur qui se poursuit, le caractère distinct du Québec qui est battu en brèche et les droits des Québécois qui sont contestés. Ce n'est pas un monologue, fût-il écouté, qui y changera quelque chose.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjointes PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### Remettre l'indépendance du Québec sur la carte

Depuis la défaite crève-cœur du référendum de 1995, soit depuis plus de 20 ans, le Parti québécois (PQ), qui se proclame comme le seul parti véritablement indépendantiste de par le règlement numéro 1 de ses statuts, ne cesse de tergiverser sur le « moment opportun » de ressortir du placard l'accession du Québec à sa souveraineté, le chef actuel, Jean-François Lisée, ayant jeté son dévolu sur 2022...

Par ailleurs, personne ne peut nier que la souveraineté du Québec n'obtient pas la cote de popularité auprès d'une forte majorité de Québécoises et de Québécois évaluée à quelque 60%. À mes yeux, un tel désaveu émerge du laxisme de celles et ceux qui doivent porter l'étendard de la souveraineté, à commencer par la députation péquiste qui allègue que l'heure n'est pas encore arrivée.

À supposer que cette assertion soit fondée, peut-être serait-il opportun de se demander pourquoi il en est ainsi, 22 ans après le dernier appel au peuple. À mon avis, la réponse va de soi: l'indépendance brille par son absence dans les débats politiques qui font la une des médias. Elle a été remplacée par le mythe du « bon gouvernement », un sparadrap qui ne fait que voiler toute tentative d'émergence de vellétés indépendantistes.

Selon moi, une seule voie reconnectera les Québécoises et les Québécois de tous les âges sur le cap de la souveraineté: les stratèges péquistes se doivent, d'un côté, de mettre en exergue les avantages de l'indépendance du Québec, et de l'autre côté, les désavantages du fédéralisme canadien. Une démarche qui devrait contribuer grandement à remettre l'indépendance du Québec sur la carte!

Henri Marineau  
 Québec, le 2 janvier 2018

### Nos doubleurs donnent enfin l'heure juste

J'ai lu ce passage étonnant sur le tout nouveau site Web de l'Association nationale des doubleurs professionnels (ANDP), qui regroupe 12 maisons de doublage au Québec: « Nos membres créent des versions en langue française internationale pour les grands réseaux de diffusion traditionnels, les nouveaux canaux de diffusion par abonnement sur l'Internet ou toute autre plateforme. Ces versions sont présentées sur toute la planète francophone. Ils peuvent aussi, dans le cas de projets qui doivent rejoindre un marché spécifique ou avoir une saveur locale, préparer un doublage en utilisant les expressions et les références historiques ou humoristiques qui rejoignent les spectateurs ciblés. »

L'ANDP dit enfin la vérité, car son discours, comme celui de l'Union des artistes (UDA) d'ailleurs, était tout autre

avant: « Les Québécois désirent avoir accès à des films et des séries télévisées doublés ici, qui leur ressemblent et qui tiennent compte des particularités linguistiques et culturelles d'ici. » Nous savons pourtant depuis longtemps que la langue utilisée dans la grande majorité des doublages québécois a toujours été incontestablement le français international, et ce, dès la téléserie *Star Trek*, en 1969. Mais il fallait titiller la fibre nationaliste des Québécois pour pousser les gouvernements successifs à Québec à toujours plus subventionner leur industrie, mise en difficulté.

Alors, maintenant que l'ANDP reconnaît les faits, je lui demande pourquoi les Québécois devraient grassement subventionner des doublages « en langue française internationale pour les grands réseaux de diffusion traditionnels, les nouveaux canaux de diffusion par abonnement sur l'Internet ou toute autre plateforme », quand nous sommes très bien servis à ce chapitre par les doublages européens, qui eux présentent l'avantage de ne rien nous coûter?

En conclusion, je soumetts le compromis suivant à l'ANDP et à l'UDA: les seuls doublages qui bénéficieraient dorénavant de subventions étatiques seraient ceux ayant « une saveur locale » et utilisant « les expressions et les références historiques ou humoristiques qui rejoignent les spectateurs ciblés ». Tous les autres ne le seraient pas.

Sylvio Le Blanc  
 Montréal, le 2 janvier 2018

## LIBRE OPINION

### Violences faites aux femmes: des initiatives prometteuses

SIMON LAPIERRE

Professeur à l'École de service social de l'Université d'Ottawa

En 2018, le Gouvernement du Québec mettra en œuvre deux nouvelles initiatives pour améliorer les interventions en matière de violences faites aux femmes. En effet, il a récemment annoncé la création d'un comité d'examen des décès liés à la violence conjugale et d'un projet pilote visant la révision des dossiers d'agression sexuelle.

Ces annonces ont été faites dans la foulée des nombreuses situations de violence sexuelle et d'homicide conjugal rapportées dans les médias au cours des derniers mois, mais sont aussi le résultat des efforts déployés par des groupes féministes, tels que la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

Inspirées de structures en place dans d'autres provinces et d'un modèle développé à Philadelphie, ces initiatives prévoient notamment une collaboration entre les différents acteurs du système de justice et les organismes spécia-

lisés en violences faites aux femmes. Si ces initiatives sont prometteuses, c'est lors de leur mise en œuvre que nous verrons si les instances gouvernementales et les acteurs du système de justice ont une volonté réelle d'investir dans ces initiatives pour amener des changements significatifs et durables dans la façon dont ils interviennent auprès des femmes victimes de violence.

#### Expertise

Le succès de ces initiatives repose d'abord sur une reconnaissance de l'expertise développée par les groupes féministes au cours des quatre dernières décennies, en offrant des services directs aux survivantes de violence et en luttant pour la défense de leurs droits individuels et collectifs.

La reconnaissance de cette expertise devrait donc se refléter concrètement dans la composition et dans les modalités de fonctionnement des comités chargés de l'examen des décès liés à la violence conjugale et de la révision des plaintes d'agression sexuelle. Ainsi, les représentantes des groupes féministes devraient être en nombre suffisant et devraient avoir un statut leur permettant de jouer un rôle de leadership au sein de ces comités.

Pour amener des changements significatifs et durables, les membres des comités doivent d'abord avoir accès à toutes les informations qu'ils jugent nécessaires pour réaliser un examen complet et approfondi des dossiers, sans se limiter aux documents soumis volontairement par les différents acteurs du système de justice concernés par ces dossiers.

De plus, même si le travail de ces comités vise généralement à amener des changements tout en évitant de mettre en cause des individus pour les erreurs commises ou pour les problèmes existants, des mécanismes devraient être en place pour sanctionner les individus qui ont eu des comportements inadéquats.

Par ailleurs, des mécanismes devraient être en place pour permettre aux comités de faire un suivi de leurs recommandations et de s'assurer qu'elles sont mises en œuvre par les différentes instances gouvernementales et par les acteurs du système de justice.

#### Liberté d'expression

Bien que la contribution des groupes féministes soit essentielle pour assurer le succès de ces initiatives, leur participation à ces comités ne doit absolument pas compromettre leur indépendance par rapport aux instances gouver-

nementales et à leur liberté de s'exprimer publiquement sur des enjeux liés au travail réalisé par ces comités.

Ainsi, même si des mesures doivent être prises pour assurer la confidentialité de certaines informations soumises aux membres des comités, les règles relatives à la confidentialité devraient être circonscrites et se limiter aux informations personnelles contenues dans les dossiers étudiés.

La participation des groupes féministes à ces initiatives ne devrait donc pas les empêcher de dénoncer les lacunes présentes dans le système de justice ou de critiquer publiquement certaines décisions ou mesures gouvernementales. De plus, ces groupes devraient avoir la possibilité, en cas de désaccord, de se dissocier publiquement de certaines recommandations émises par les comités.

En somme, ces initiatives prometteuses ne doivent pas être utilisées, volontairement ou involontairement, pour museler les groupes féministes qui militent depuis plusieurs décennies pour la défense des droits des femmes victimes de violence, puisque la poursuite des progrès et des luttes contre les violences faites aux femmes dépendent de la vitalité de ces groupes.

## IDÉES

ENVIRONNEMENT

## 2018, l'année des décisions

STEPHEN CORNISH

Chef de la direction, Fondation David Suzuki



À la fin de 2017, alors que l'attention du monde entier était dirigée vers Bonn où se déroulait la conférence internationale sur le climat, 15 000 scientifiques semaient l'émoi à travers le monde en tirant l'alarme : l'effondrement de la biosphère a atteint un point critique et menace la survie même de notre espèce.

Regardant le fond du précipice, l'humanité a entendu cette énième mise en garde, puis est revenue à l'indifférence, se préparant à faire le dernier pas qui la plongera dans l'abîme. Après quarante années de signaux ignorés, 2018 doit être l'année des décisions. Nous sommes entrés dans une ère de conséquences. Au cours des vingt années que j'ai passées à Médecins sans frontières, j'ai été témoin des impacts dévastateurs des changements climatiques à travers le monde.

### L'effondrement de la biosphère menace la survie de notre espèce

Les catastrophes naturelles, les sécheresses et les famines, les vagues de réfugiés climatiques frappent les plus pauvres et déstabilisent des pays entiers, contribuant parfois au déclenchement de conflits armés. Pensons à la Syrie, où j'ai travaillé et où une sécheresse historique a poussé un million de paysans dans les villes, quelques mois à peine avant qu'éclate une sanglante guerre civile qui a jeté sur les chemins et les mers des centaines de milliers de réfugiés.

### Nouvelle ère

Si j'ai choisi de me joindre à la Fondation David Suzuki, c'est que, bien qu'il soit essentiel de prêter assistance médicale et humanitaire aux populations qui font face à des situations de crise aggravées par les changements climatiques, j'ai la conviction qu'il nous faut aussi, et de toute urgence, agir pour prévenir son aggravation, pour prévenir la souffrance humaine aussi injuste qu'intolérable qui découle de la somme de nos actions ou de notre inaction.

Le combat humanitaire et la lutte environnementale sont désormais réunis par la crise climatique, et nous avons le devoir, devant les plus démunis de cette planète et devant les générations à venir, de fournir une réponse à la hauteur de ce qu'exige l'Histoire.

Nous sommes entrés dans une ère de responsabilité, une ère où chacune de nos décisions va imprégner une marque indélébile sur la suite du monde tel que nous le connaissons. Il n'est



Des résidents de Los Angeles observant l'incendie dit de « Creek » qui a ravagé le quartier de Shadow Hills, en décembre dernier.

plus acceptable d'affirmer que la transition prendra du temps. Nous n'en avons plus. Il n'est plus justifiable de soutenir le développement des hydrocarbures et des sables bitumineux comme les gouvernements du Québec et du Canada le font tout en prétendant lutter contre les changements climatiques. La duplicité a trop longtemps servi de refuge à l'inaction.

### Chocs climatiques

Il faut également cesser de prétendre que les transformations à venir se feront dans le confort et que la technologie à elle seule nous fournira une panacée. Nous ferons bientôt face à des chocs climatiques et à des contraintes écologiques qui non seulement limiteront notre développement économique futur, mais qui impacteront sévèrement notre qualité de vie.

Dans ce contexte, notre modèle économique, érigé sur le gaspillage et la surconsommation, tire à sa fin, que nous le voulions ou non. Aussi bien l'accepter dès maintenant et transformer nos façons de faire plutôt que de subir impuissants des changements qui nous seront imposés par la réalité.

Devant cet état de fait, nous devons sortir de nos ornières et remettre en cause certains fon-

dements de notre modèle de développement économique qui nous condamnent à l'inertie et à l'effondrement. Notre niveau de vie actuel repose sur l'endettement des générations futures. Le véritable courage consiste à mettre fin à cette injustice.

Mais il y a plus qu'une lueur d'espoir devant nous : il y a cette extraordinaire solidarité humaine que j'ai pu voir à travers le monde, dans des circonstances qui semblaient parfois sans espoir. Comme devant la crise d'Ebola en Afrique de l'Ouest, où après une période de panique et d'inaction collective meurtrière, la communauté internationale a finalement répondu « présente » en rejoignant les organisations humanitaires et le personnel soignant local pour mettre fin en quelques mois à une épidémie aux proportions bibliques que l'on croyait jusque-là impossible à vaincre.

C'est sur cette capacité que nous avons de nous réunir et de nous entraider que réside notre salut. En ce début de 2018, j'invite tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté à faire tomber l'indifférence et le cynisme, et à se joindre à nous pour que cette année soit celle des décisions, au Québec, au Canada et à travers le monde.

## L'écho à la Politique d'affirmation du Québec

La relation Québec-Canada ne se résume pas qu'à celle de deux solitudes

JEAN-MARC FOURNIER

Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

En réaction à l'article « Constitution : le ROC reste sourd aux appels de Couillard », publié dans *Le Devoir* le 4 janvier 2018, je crois d'abord utile de rappeler que notre politique d'affirmation et de relations canadiennes déborde largement le seul cadre constitutionnel. Ensuite, et surtout, j'estime essentiel de souligner certaines dimensions de la démarche amorcée par cette politique.

À l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la fédération canadienne, nous avons affirmé ce que nous sommes comme Québécois et avons proposé la reprise d'un dialogue oublié, sur la place du Québec au sein du Canada. Nous avons partagé, avec tous les Canadiens, une proposition pour le Canada de demain. Notre mission est d'abord de redonner aux penseurs canadiens le désir de réfléchir à l'avenir de notre fédération, en y incluant la perspective québécoise. La réponse à nos approches en ce domaine est, à ce jour, positive et enthousiasmante.

Nous avons pris part à des activités à l'Université McGill, à l'Université Concordia et à l'Université de Montréal, aux universités Memorial, York et Queen's ainsi qu'à celles de l'Alberta, de Calgary, de Regina. La Politique est une lecture obligatoire dans un cours de politique canadienne à l'Université Queen's et dans un cours de droit constitutionnel à l'Université McGill.

Le réputé Institut de relations intergouvernementales de l'Université Queen's a, en novembre, organisé toute une journée de discussions sur les moyens de mise en œuvre de la Politique. La question de l'asymétrie comme façon de viser des objectifs communs dans le respect de nos différences, soulignée, en septembre, par la première ministre de l'Ontario devant l'Assemblée nationale du Québec, a été abordée à plusieurs reprises, indiquant un changement dans la pensée fédérale canadienne. Tout récemment, le premier ministre du Québec et la première ministre de l'Ontario ont été réunis au Mowat Centre pour discuter de notre politique lors de la Confederation of Tomorrow Conference 2.0, une discussion chaudement applaudie par l'auditoire.

### Un rapprochement avantageux

La relation Québec-Canada ne se résume pas qu'à celle de deux solitudes. De nombreuses solidarités nous unissent, montrant qu'un rapprochement est non seulement possible, mais avantageux pour tous. Nos relations commerciales à travers le Canada en témoignent chaque jour ; par exemple, je vous rappelle que nous échangeons plus de biens avec le Nouveau-Brunswick qu'avec toute la France.

La Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes est une démarche essentielle et de longue haleine. Elle nous rappelle qu'un dialogue respectueux, franc et empreint de confiance mutuelle, qui met en évidence les solidarités économiques, environnementales, sociales et culturelles que nous avons ensemble, a toutes les chances de nous permettre d'en créer d'autres.

Il n'y a pas d'appétit constitutionnel, mais il y en a un pour une meilleure compréhension mutuelle et pour un rapprochement au sein du Canada : plus de place pour les autochtones, une compréhension accrue du sentiment d'aliénation de l'Ouest, une meilleure reconnaissance de la nation québécoise. C'est avec une nouvelle compréhension que pourra s'ouvrir, sans crise, une fenêtre constitutionnelle. Nous avons tous une histoire à raconter. Nous avons tous une histoire commune à écrire ensemble. Nous devons reprendre le dialogue sur nos relations. Une chose me paraît claire, c'est qu'il faut d'abord mieux se connaître pour mieux se reconnaître. Nous y travaillons patiemment.

### Écrivez-nous !

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 5500 caractères (y compris les espaces), ou environ 850 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi : si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courrier ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

### PROJET DE LOI 141

## Les conseils d'administration doivent demeurer responsables

YVAN ALLAIRE ET MICHEL NADEAU

Respectivement président et directeur général de l'Institut de la gouvernance

Dans son projet de loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, le ministre des Finances du Québec a mis la barre haute en proposant quelque 2000 modifications législatives touchant l'ensemble des institutions d'assurance, de dépôts et de fiducie relevant de l'État québécois.

Le texte de 488 pages soulèvera de nombreuses questions, notamment chez les intermédiaires financiers lors de la commission parlementaire des 16 et 17 janvier prochains. En tant qu'experts en gouvernance, nous sommes très préoccupés par certains articles du projet de loi qui enlèvent aux conseils d'administration des institutions des pouvoirs qui leur sont reconnus par la loi québécoise et canadienne sur les sociétés par actions. De plus, certaines propositions du projet de loi risquent de semer la confusion quant au devoir de loyauté des membres du conseil envers l'organisation.

La gouvernance des sociétés repose sur une pierre angulaire : le conseil d'administration, qui tire sa légitimité et sa crédibilité de son élection par les membres, les actionnaires ou les sociétaires de l'organisation. Il est l'ultime organe décisionnel, l'instance responsable de l'imputabilité et de la reddition de comptes. Tous les comités du conseil créés à des fins spécifiques sont consultatifs pour le conseil.

### Arrangements insoutenables

De façon sans précédent, le projet de loi 141 impose aux conseils d'administration l'obligation de « confier à certains administrateurs qu'il désigne ou à un comité de ceux-ci les responsabilités de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente et à la détection des situations qui leur sont contraires ».

À quelles informations ce « comité » aurait-il

accès, lesquelles ne seraient pas connues d'un comité d'audit normal ? En quoi cette responsabilité dévolue à un nouveau comité est-elle différente de la responsabilité qui devrait incomber au comité d'audit ?

Le projet de loi stipule que dès que le comité prévu prend connaissance d'une situation qui entraîne une détérioration de la situation financière (un fait qui aurait échappé au comité d'audit ?), qui est contraire aux pratiques de gestion saine et prudente ou qui est contraire aux saines pratiques commerciales, il doit en aviser le conseil d'administration par écrit. Le conseil d'administration doit alors voir à remédier promptement à la situation. Si la situation mentionnée à cet avis n'a pas été corrigée selon le jugement de l'administrateur ou du comité, celui-ci doit transmettre à l'Autorité une copie de cet avis.

Le conseil d'administration pourrait, soudainement et sans avoir été prévenu, apprendre que l'AMF frappe à la porte de l'institution parce que certains de leurs membres sont d'avis que le conseil dans son ensemble n'a pas corrigé à leur satisfaction certaines situations jugées inquiétantes.

Ces nouveaux arrangements de gouvernance sont insoutenables. Ils créent une classe d'administrateurs devant agir comme chiens de garde du conseil et comme délateurs des autres membres du conseil. Une telle gouvernance rendrait impossibles la nécessaire collégialité et l'égalité entre les membres d'un même conseil.

Cette forme de gouvernance, inédite et sans précédent, soulève la question fondamentale de la confiance dont doit jouir un conseil quant à sa capacité et à sa volonté de corriger d'éventuelles situations préoccupantes.

### Comité d'éthique

Le projet de loi 141 semble présumer qu'un comportement éthique requiert la création d'un comité d'éthique. Ce comité devra veiller à l'adoption de règles de comportement et de déontologie, lesquelles seront transmises à l'AMF. Le co-

mité avise, par écrit et sans délai, le conseil d'administration de tout manquement à celles-ci.

Le projet de loi 141 obligera le comité d'éthique à transmettre annuellement à l'Autorité des marchés un rapport de ses activités, incluant la liste des situations de conflit d'intérêts, les mesures prises pour veiller à l'application des règles et les manquements observés. Le texte de ce projet de loi devrait plutôt se lire ainsi : « Le Comité d'éthique soumet son rapport annuel au conseil d'administration, qui en fait parvenir copie à l'AMF dans les deux mois suivant la clôture de l'exercice. »

Encore une fois, c'est vraiment mal comprendre le travail des comités que d'imputer à ceux-ci des responsabilités « décisionnelles » qui ne devraient relever que du conseil dans son ensemble.

L'ensemble des textes législatifs sur la gouvernance des organisations ne laisse place à aucune ambiguïté : la loyauté d'un membre du conseil est d'abord envers son organisme. Or, le projet de loi instaure un mécanisme de dénonciation auprès de l'AMF. Insatisfait d'une décision de ses collègues ou de leur réaction à une situation donnée, un administrateur devrait ainsi renoncer à son devoir de loyauté et de confidentialité pour choisir la route de la dénonciation en solo.

L'administrateur ne devrait pas se prévaloir de ce régime de dénonciation, mais livrer bataille dans le cadre prévu à cette fin : le conseil. Agir autrement est ouvrir la porte à des manœuvres douteuses qui mineront la cohésion et la solidarité nécessaire au sein de l'équipe du CA. Si la majorité des administrateurs ne partagent pas l'avis de ce valeureux membre, celui-ci pourra démissionner du conseil en informant l'Autorité des motifs de sa démission, comme l'exige le projet de loi 141.

Le projet de loi 141 doit être amendé pour conserver aux conseils d'administration l'entière responsabilité du fonctionnement de la bonne gouvernance des organismes visés par le projet de loi.

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information Noél (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commissé); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commissé aux avis légaux), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien programmeur); Luc Girard (technicien programmeur); Luc Girard (technicien programmeur); Luc Girard (technicien programmeur); Luc Girard (technicien programmeur); Luc Girard (technicien programmeur); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

# LES PETITES ANNONCES



DEMEURES, OCCASIONS D'AFFAIRES ET LIEUX PRIVILÉGIÉS

[petitesannonces@ledevoir.com](mailto:petitesannonces@ledevoir.com)

514.985.3322 1 800 363.0305



# CHARME & PRESTIGE



LE PLUS BEL EMPLACEMENT DE MONTRÉAL OFFRANT UN BEAU CHOIX DE CONDOS !!!



FACE AU PARC LAFONTAINE, PRÈS MÉTROS ET SERVICES



CONDO VELETTE - 212 000 \$

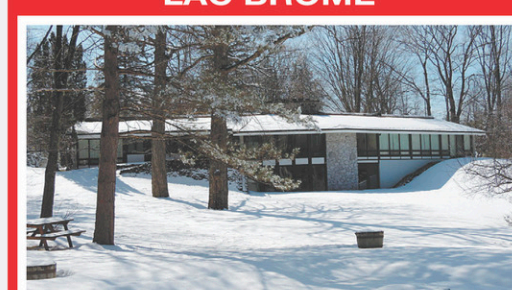
Les Dauphins sur-le-Parc figurent parmi le nec plus ultra du patrimoine montréalais. Qualité de vie en plein cœur du Plateau, prestige, vue spectaculaire, piscine, gym, saunas...  
Choix de condos 3 1/2 au 9 1/2, Penthouse.

Ce condo joliment rénové, balcon, grande chambre, plancher de bois, situé au 15e étage avec vue exceptionnelle sur le fleuve et le stade Olympique. Dans immeuble prestigieux et sécuritaire.

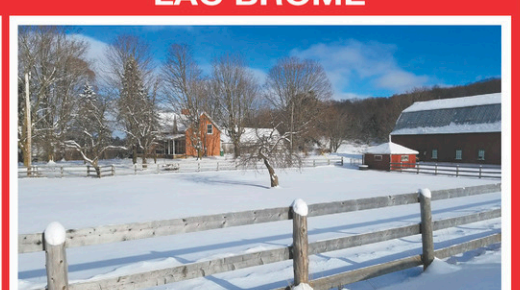
CENTRIS # 10487960

LUCIE RICARD COURTIER AGRÉÉ RE/MAX ALLIANCE, AGENCE IMMOBILIÈRE 514 386-9804 VOIR MES PROPRIÉTÉS LUCIE RICARD RE/MAX QUÉBEC

LAC BROME LAC BROME



AU VILLAGE - Hiver comme été cette magnifique résidence, d'une conception distinguée, accueillera toutes les générations de votre famille. Grands séjours, chambres avec s. de bains ensuite, sise sur 2 acres, avec accès au lac Brome. Le cadeau idéal ! 1 250 000 \$



À LA CAMPAGNE - Pour l'amour de la terre. Ferme de 170 acres dotée de champs, pacages, beaux boisés et située sur le scénique ch. d'Iron Hill près de Bromont. Écurie et jolie maison centenaire en brique, 4 chambres, comme sur les cartes de Noël. 1 500 000 \$

LOIS HARDACKER | 450 242-2000 | [www.loishardacker.com](http://www.loishardacker.com)  
Ctr. Imm. Agréé, Royal LePage Action, Agence Immobilière



ST-CALIXTE - MAISON EN BOIS ROND

915, RUE LANGLOIS

À qui la chance ! Jolie maison située dans un domaine privé. Aucun voisin immédiat. Terrain 95 arpents. Possibilité de construire grange, garage, ferme etc. Près des services, plusieurs sentiers équestres ou VTT. Aimant la nature, vous serez charmé et ébloui par son environnement et son emplacement. 269 900 \$ - CENTRIS # 11208924

Marie Piché 514-856-4444  
Courtier immobilier, Proprio Direct

CHERTSEY - LANAUDIÈRE



9415, ROUTE 125

Maison Clé en Main avec une grande fenestration, pour admirer la vue panoramique. Situé à 1h de Montréal, près des pistes de VTT, motoneige ainsi que plusieurs terrains de golf, stations de ski. Un beau petit coin de paradis ! 269 000 \$ - CENTRIS # 9567567

Shirley Blainey - 514.259.8884 Courtier immobilier Adriana Diaz - 514.259.8884 Courtier immobilier

REPENTIGNY - VALMONT SUR PARC



Joli condo de 1 004 PC sur au RDC (1<sup>er</sup> étage). 2 chambres, grand balcon recouvert avec accès à la cour, foyer au gaz, douche coin, bain podium, grande cuisine. A/C, système d'alarme, plusieurs améliorations, remise, 2 stationnements. Copropriété bien gérée et saine. Plusieurs EXTRAS.  
184 000\$ - MLS # 9210019

Marie-Claire Provost - 450.585.0999 Courtier immobilier, groupe sutton synergie inc.

Vous êtes à la bonne adresse  
mariesicotte.com

Marie Sicotte  
COURTIER IMMOBILIER  
Groupe Sutton Centre-Ouest

514 953 9808  
marie@mariesicotte.com

SICOTTE  
R.C.M.

**CHIC SHACK MICRO-LOFTS**  
Projet intégré de micro-maisons dans les Laurentides/ Région Tremblant.  
Profitez du temps des fêtes pour venir visiter notre merveilleux site et nos magnifiques maisons modèles.  
MLS # 11902891

PHASE I  
VENDUE À 80%



## Découvrez le nouveau complice de vos week-ends...

### Essayez-le!

On vous offre *Le Devoir* du samedi **gratuitement** pendant 4 semaines.



**LE DEVOIR** [www.ledevoir.com/samedigratuit](http://www.ledevoir.com/samedigratuit) ou 514 985-3355